

BAREMES D'HONORAIRES VENTE / LOCATION

En vigueur à compter du 1er janvier 2026

HABITATION : Carte pro transaction n°CPI 6901 2020 000 044 606

829 100 064 RCS Lyon

MONTANT DE LA VENTE			HONORAIRES TTC
Jusqu'à		99 999€	Forfait 6000€
De 100 000€	à	199 999€	6% TTC
200 000€	à	999 999€	5% TTC
1.000.000€	à	3.000.000€	4% TTC

LOCATION : Carte pro Location gestion n°CPI 6901 2020 000 044 606

829 100 064 RCS Lyon

<u>Honoraires de LOCATION :</u>	Selon loi ALLUR en fonction de la zone géographique (charge propriétaire) Selon loi ALLUR en fonction de la zone géographique (charge locataire)
<u>Etat des lieux :</u>	3€ TTC / m2 3€ TTC / m2
<u>Renouvellement des baux d'habitation :</u> <u>Rédaction d'avenant au bail :</u>	150€ TTC 150€ TTC
<u>Vacation horaire :</u> <u>Honoraires de gestion :</u>	78€ TTC 5% HT

- Les tranches ne sont pas cuimulables (vente)
- Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente
- Les honoraires seront calculés sur le prix de présentation quand ils seront à la charge du vendeur et sur le prix net vendeur quand ils seront à la charge de l'acquéreur (vente)